



Formation certifiante

NOUVEAUTÉ
2022

Transport d'Animaux Vivants (TAV) Chiens-chats

OBJECTIFS

Répondre à la réglementation du transport d'animaux vivants à l'échelle européenne et française par le règlement CE 1/2005. Ainsi, toute personne qui, dans le cadre de ses activités économiques, manipule/transporte/convoie les animaux vivants sur une distance de plus de 65 km, est soumise à une obligation de formation et /ou le cas échéant d'une formation avec réussite à une évaluation.

CONTENU

I - Réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport et à la santé animale : responsabilité du convoyeur, organisation des voyages et documents obligatoires, nettoyage et désinfection des véhicules de transport.

II - Incidence du transport sur l'animal : Connaissance de l'animal et de son comportement, impact du transport sur le comportement de l'animal, incidences sur la santé et la pathologie pouvant intervenir pendant le transport.

III - Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport : identification des animaux, manipulations en relation avec les conditions de travail et règles de sécurité, contention, premiers soins et interventions sur les animaux.

PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Toute personne amenée à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des chiens et chats dans le cadre d'une activité économique.
- Effectif : 5 à 20 participants maximum

+ Les plus

- Le Pôle Formation dispense également l'ACACED (Attestation de connaissances Animaux domestiques), obligatoire pour toute activité professionnelle ou bénévole en lien avec les chiens et chats
- Formation dispensée par un vétérinaire
- Les contenus pédagogiques sont envoyés en amont de la formation, au format numérique

i INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates

- 1 journée de 7h
- Dates 2022 : 4/04, 22/09, 3/12

Hébergement et restauration

possibles sur le site (en sus).

Tarifs et financements

- 196 €
- Différents financements possibles en fonction de votre situation : CPF, OPCO, Vivéa, entreprise...
- Demandeurs d'emploi : rapprochez-vous de votre conseiller pôle emploi
- Pour plus d'informations, nous contacter.

Accessibilité handicap : adaptation possible en fonction du handicap : se renseigner auprès du secrétariat

Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr



- TAV chiens/chats -



MÉTIER VISÉS

- Éleveur
- Éducateur canin
- Employé de fourrière ou de refuge
- Promeneur canin
- Taxi animalier
- Convoyeur d'animaux (en avion par exemple)
- Handler
- Comportementaliste canin ou félin
- Employé ou propriétaire de pension canine ou féline (même en autoentrepreneur)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE

- Cours théoriques en salle, quizz d'évaluation
- Formation en présentiel

• **Adaptation du parcours : non**

MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION

- Pas de sélection
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION VALIDATION DU DIPLÔME

- Attestation de capacité

- Taux de **réussite** aux examens : NOUVEAUTÉ
- Taux d'**appréciation** des bénéficiaires : NOUVEAUTÉ

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



Contact : Pôle Formation - CEZ-Bergerie nationale - Parc du château - CS 40 609 - 78514 Rambouillet cedex
01 61 08 68 72 formation-continue@bergerie-nationale.fr

